

RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 8 juin 2020

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

Point 1 - Le conseil municipal décide au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales des délégations accordées au maire. Ces délégations facilitent la marche de l'administration communale et permettent d'accélérer le règlement de dossiers.

Point 2 – Le conseil municipal décide du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire.

Point 3 – Le conseil municipal désigne les délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée de leur mandat électif.

Point 4 - Le conseil municipal désigne les 4 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants de la commune de Villard sur Doron au sein du SIVOM des Saisies pour la durée de leur mandat électif.

Point 5 – Le conseil municipal désigne les délégués titulaires de la commune de Villard sur Doron au sein de la SPL Domaines skiables des Saisies pour la durée de leur mandat électif.

Point 6 - Le conseil municipal désigne les membres des commissions municipales suivantes : communication, travaux, finances, école, urbanisme, tourisme, village - aménagement, vie sociale-culture-sport, agriculture-forêt, développement durable.

Point 7 – Le conseil municipal adhère au service Conseil en droit des collectivités du Centre de Gestion du Rhône.

Point 8 - Le conseil municipal autorise une attribution de secours en espèces à une famille villaraine.

Point 9 - Le conseil municipal émet un avis favorable pour poursuivre l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2020-2021, pour une nouvelle période de 3 ans.

Point 10 - Le conseil municipal décide la conclusion d'un Projet Éducatif de Territoire (PedT) 2018-2021 intégrant le mercredi; confie la coordination du PedT, et notamment le Plan Mercredi, à l'association d'animation du Beaufortain et valide la participation financière de la commune concernant le Plan Mercredi.

Point 11 - Le conseil municipal se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 sur le poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet de gestionnaire comptabilité-ressources humaines.

Point 12 – Le conseil municipal approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à passer avec le Centre de Gestion 73.

Point 13 – Le conseil souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et mandate le Centre de gestion 73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Point 14 - Le conseil municipal décide de donner mandat au Centre de gestion 73 aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe

susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Point 15 - Le conseil municipal approuve le plan de formation mutualisé d'Arlysère pour les années 2019 à 2021.

Les dates des réunions d'installation des commissions municipales sont fixées en séance.

Le projet d'adduction d'eau des alpages de Bisanne est présenté aux élus.

La réouverture physique de la bibliothèque est confirmée au samedi 13 juin 2020.

Conseil Municipal du 30 juin 2020

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

Était absente: Madame Thérèse VALENTE (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET)

Point 1 - Le conseil municipal fixe les taux de fiscalité directe pour l'année 2020 qui seront appliqués aux bases d'imposition notifiées par les services fiscaux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti	13.44%
Taxe sur le foncier non bâti	124.72%.

Ces taux sont stables par rapport à l'année 2019.

Point 2 – Le conseil municipal autorise le maire à lancer une procédure adaptée ouverte relative à la réalisation des travaux de réfection de voirie route de la Forêt.

Point 3 – Le conseil municipal attribue le marché de renouvellement des huisseries des bâtiments communaux à l'entreprise MNC.

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN, Madame Sigrid PELISSET

Étaient absents: Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN (pouvoir à Bruno POLLET), Monsieur Thomas BRAY (pouvoir à Jean-Noël BERTHOD), Madame Nathalie BEDOGNI (pouvoir à Isabelle CLEMENT), Monsieur Romain CANTON (pouvoir à Thérèse VALENTE), Monsieur Hadrien PICQ (pouvoir à Patrick DEVILLE-CAVELLIN), Madame Christelle MASSON (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET)

Point 1 - Le conseil municipal élit les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Point 2 – Le conseil municipal crée un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet à partir du 1er septembre 2020.